

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence
Droit canonique

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences humaines et sociales.

Établissement déposant : Université de Strasbourg.

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Droit canonique* de l'Université de Strasbourg, université publique, est unique en France. Elle forme au droit canonique, mais vise également, dans une perspective pluridisciplinaire et comparatiste, la compréhension du phénomène religieux. Constituée d'une seule année, elle est accessible aux étudiants ayant validé un parcours de deux ans en sciences humaines et sociales. Elle peut être suivie comme formation principale mais aussi comme formation complémentaire, principalement par les juristes. Dispensée sous la forme combinée d'enseignements en présentiel, qui ont lieu à Strasbourg, et d'enseignements à distance, elle peut effectivement accueillir des étudiants insérés dans la vie professionnelle. Elle offre différents débouchés, qu'il s'agisse d'emplois au sein d'institutions ecclésiastiques, d'institutions publiques, d'organismes divers ou permet la spécialisation d'une activité juridique.

Analyse

Objectifs
<p>La licence vise d'une part l'acquisition d'un socle solide de connaissances concernant la dimension normative de l'église, mais également le droit des religions, et, d'autre part, le développement des compétences méthodologiques et linguistiques que suppose la matière. Les poursuites d'études et les débouchés sont clairement identifiés. La licence peut constituer l'étape d'une formation universitaire à poursuivre en master et doctorat, tout comme s'inscrire dans un projet professionnel et ce, à deux titres. Elle ouvre en effet la possibilité de postuler à divers emplois, notamment dans les administrations ecclésiastiques ou publiques. Elle peut aussi être envisagée comme une formation de spécialisation dans le cadre d'une activité professionnelle juridique.</p>
Organisation
<p>Cette formation ne comporte qu'une seule année ce qui ne répond pas pleinement aux exigences de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations. Très spécialisée, elle présente un caractère théorique accentué, notamment au premier semestre, lequel prévoit, pour les quatre unités d'enseignement fondamentales de tronc commun, 168 heures de cours magistraux et 36 heures de travaux dirigés. Le second semestre, plus équilibré, inclut deux stages obligatoires de 25 heures aux côtés des 84 heures de cours magistraux et 42 heures de travaux dirigés consacrés aux unités d'enseignement principales. Elle ne comprend pas d'unité d'enseignement tournée vers l'expression ou la communication orales, pourtant mentionnées comme des compétences à acquérir. Le dossier ne détaille pas toujours précisément l'organisation. Ainsi, la répartition des enseignements en présentiel et/ou à distance n'apparaît-elle pas de manière évidente. De même, le volume horaire consacré à l'apprentissage du</p>

latin et des langues vivantes au sein de l'unité d'enseignement un, le nombre d'heures attribuées au C2i (certificat informatique et internet) et à la méthodologie rassemblés dans l'unité d'enseignement deux ne sont pas indiqués. Enfin, les choix opérés par les étudiants quant à l'unité d'enseignement sept, « unité d'enseignement d'ouverture » et le nombre heures correspondant ne sont pas renseignés.

Positionnement dans l'environnement

La licence Droit canonique est ancrée depuis longtemps et fortement dans la région. Créée en 1920, son positionnement, dans cette région concordataire est excellent. Adossée à l'unité mixte de recherche (UMR 7354) - Droit, religion, entreprise et société, ainsi qu'à l'école doctorale (ED 270) Théologie et sciences des religions, elle a également instauré une collaboration avec l'Officialité de Strasbourg. Au niveau national, son offre n'a pas d'équivalent dans les autres universités publiques. Sur le plan international, comme l'indique le dossier, la formation pourrait être enrichie par la création de liens avec divers partenaires européens, notamment belges, italiens et espagnols.

Equipe pédagogique

Très resserrée, l'équipe pédagogique rassemble six enseignants, deux professeurs des universités, trois maîtres de conférences et un professeur associé à temps partiel. Il s'agit plus précisément de quatre enseignants statutaires de la faculté de théologie ayant chacun un service de 192 heures, d'un enseignant-chercheur de la faculté de droit, d'un directeur de recherche émérite du CNRS (centre national de la recherche scientifique), auxquels s'adjoint un professionnel non universitaire. L'équipe se réunit au minimum deux fois par trimestre. Au regard du nombre d'étudiants inscrits, le taux d'encadrement est excellent. La participation de professionnels, à hauteur de 18 heures, se limite à la direction des stages. Elle pourrait être renforcée. Cette suggestion, faite par l'évaluation précédente de l'AERES (agence pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) et relayée par le dossier, n'a pas encore été intégrée.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs, réduits, sont relativement stables (entre 2013 et 2016, 34, 39, puis 29 inscrits). Le recrutement paraît diversifié, la formation accueillant des étudiants de nationalités diverses, ainsi qu'un certain nombre de salariés. Le dossier, toutefois, ne livre que des informations parcellaires, ne présentant ni données chiffrées, ni indications détaillées sur leurs profils, alors même que ces aspects sont discutés dans les rubriques « points forts et points à améliorer ». Le tableau récapitulatif des effectifs pour la mention licence ne détaille pas le nombre d'étudiants passant effectivement les examens ou abandonnant la formation. Compte tenu de cela, les taux de réussite sont respectivement de 20,5 % en 2013-2014, 43,5 % en 2014-2015 et 65,5 % en 2015-2016.

Le dossier explique la faiblesse du premier résultat par la difficulté de s'adapter au contrôle continu intégral nouvellement mis en place. Ils laissent entrevoir, dans l'ensemble, un taux d'abandon relativement important. L'insertion professionnelle au sortir de la licence n'est pas précisée. Elle est pourtant évoquée dans les « points à améliorer ». Enfin, la formation, très spécialisée, conduit naturellement la plupart des étudiants à poursuivre en master Droit canonique et droit européen des religions (en 2014-2015, 63 % des diplômés ont continué le cursus).

Place de la recherche

Les étudiants sont initiés à la recherche de diverses manières : outre les deux unités d'enseignement consacrées à la méthodologie de la recherche et du travail universitaire, ils sont tenus de rédiger deux « mini-mémoires » impliquant l'élaboration d'une problématique et une recherche bibliographique et d'assister, voire de participer pour quelques-uns d'entre eux, aux diverses manifestations scientifiques qui ont lieu au cours de l'année. Par ailleurs, les membres de l'équipe pédagogique de l'établissement font partie de l'unité mixte de recherche Droit, religion, entreprise et société.

Place de la professionnalisation

Cette licence revêt une double dimension, professionnalisante et universitaire : elle permet d'acquérir une spécialité en vue d'une évolution de carrière ou peut déboucher sur une poursuite d'études en master. La présence de deux stages obligatoires de 25 heures chacun, la solidité scientifique des enseignements ainsi que l'initiation à la recherche répondent à ces deux finalités. La place de la professionnalisation gagnerait cependant à être développée par le renforcement de la présence de professionnels, d'anciens étudiants témoignant de leur pratique.

Place des projets et des stages

La présence de stages obligatoires doit être notée comme un excellent principe. Une place conséquente est ménagée aux deux stages pour un total de cinquante heures, dont le suivi est assuré par un professionnel. Impérativement effectués dans une communauté ecclésiale ou à l'officialité de Strasbourg, ils doivent faire l'objet d'un rapport final et donnent lieu à la délivrance de trois ECTS (european credit transfer system).

Cet item, en tant que tel, n'est pas renseigné dans le dossier, mais les stages sont mentionnés dans diverses autres rubriques et ils constituent l'un des points forts de la formation.

Place de l'international

L'ouverture internationale de la formation, inhérente à la discipline, est importante. Elle se traduit tant au niveau des enseignants et intervenants (les membres de l'équipe pédagogique appartiennent à diverses sociétés savantes et mènent une activité scientifique française et internationale ; des professeurs étrangers sont invités) que des étudiants, dont les origines géographiques sont multiples. Le dossier manque quelque peu de précision. La possibilité d'octroi de bourses European Region Action Scheme for the Mobility of University Students (Erasmus) et Initiatives d'excellence (Idex) est ainsi évoquée mais il n'y a pas d'éléments permettant de bien cerner cette mobilité étudiante.

Le dossier mentionne, dans la rubrique « Organisation » qu'un enseignement de langue est prévu à chaque semestre sans que le niveau visé soit indiqué. Le supplément au diplôme indique quant à lui la présence d'un enseignement de latin canonique. Ainsi, la formation ne semble pas proposer d'enseignement d'une langue vivante à part entière.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

La licence est ouverte en formation initiale aux étudiants titulaires d'une deuxième année de licence en sciences humaines et sociales mais est également accessible par validation des acquis de l'expérience. Il s'agit donc d'une licence « suspendue », qui ne s'insère pas pleinement dans le cadre national des formations défini en 2014. Une mise à niveau en théologie est proposée, de même qu'un accompagnement personnel est envisageable lors des sessions en présentiel. Du fait de sa spécialisation, les étudiants approfondissent généralement la discipline en master.

Modalités d'enseignement et place du numérique

La formation combine enseignement à distance et enseignement en présentiel, à Strasbourg. Toutefois, la part et le contenu de l'un et de l'autre n'est pas aisément déterminable à partir des éléments fournis dans le dossier. Il aurait été utile de préciser ce point. En revanche, la qualité de l'encadrement des étudiants par l'équipe pédagogique apparaît clairement au travers des différents dispositifs prévus : permanences des membres de l'équipe pédagogique, rendez-vous individuels, échanges sur des forums numériques, etc.

Les étudiants bénéficient d'une formation aux outils numériques et sont amenés à les utiliser dans le cadre de l'enseignement à distance, pour accéder aux cours, déposer leurs propres travaux et communiquer avec les enseignants. La formation pourrait être enrichie par le développement de massive open online courses (MOOC).

Evaluation des étudiants

Une évaluation continue intégrale, dont les modalités ne sont pas énoncées, a été mise en place. S'y ajoutent trois travaux écrits, à savoir la rédaction de deux petits mémoires et du rapport de stage.

Les jurys, constitués du responsable de l'année et des enseignants, sont formés en début d'année et approuvés par le conseil d'administration de la faculté de théologie. Ils se réunissent après chaque session d'examens. La compensation des notes obtenues est prévue au sein de chaque semestre et entre les deux semestres.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le suivi des étudiants est efficacement organisé. Différents entretiens personnalisés permettent de procéder au bilan des compétences et des connaissances : une rencontre avec le responsable de la licence est organisée à chaque début de semestre, des permanences facilitent les rencontres avec les membres de l'équipe pédagogique, les unités d'enseignement libres font l'objet d'une attention spécifique. Le suivi est également assuré à distance par le biais des outils de communication qu'offre la plateforme numérique.

Le supplément au diplôme, clairement renseigné, explique notamment l'organisation sous forme d'enseignements en présentiel et à distance, les métiers visés et la nécessité d'une mise à niveau en théologie.

Suivi des diplômés

En dépit de ce qu'indique le dossier champ de l'université quant aux enquêtes nationales obligatoires, le suivi des diplômés de la licence de Droit canonique n'est pas optimal. En effet, si le dossier mentionne l'existence de l'Amicale des étudiants de l'Institut de droit canonique et du réseau Alumni de l'Université de Strasbourg, ainsi que les voies dans lesquelles sont susceptibles de s'engager les licenciés en droit canonique, le devenir des diplômés, faute de données chiffrées ou de résultats d'enquêtes, ne peut pas être nettement appréhendé. Au vu des effectifs annuels de la licence, cette carence pourrait être aisément comblée.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Une instance proche d'un conseil de perfectionnement se réunit périodiquement (deux fois par an). Elle est composée du responsable de la licence, d'enseignants-chercheurs et d'étudiants, mais ne comprend pas de professionnels. Elle joue le rôle d'instance de dialogue avec les étudiants et contribue au processus d'autoévaluation de la formation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Le contenu théorique et l'ouverture scientifique de cette formation.
- L'encadrement des étudiants.
- L'attention portée aux stages.
- L'identification des débouchés.

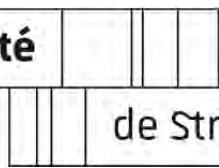
Points faibles :

- Le taux d'abandon ou de non-obtention du diplôme en un an.
- La participation réduite de professionnels dans la formation.
- Le volume horaire trop important attribué aux cours magistraux.
- L'imprécision du dossier sur un certain nombre de points.

Avis global et recommandations :

Cette licence suivie comme formation initiale ou complémentaire par des juristes offre une formation au contenu théorique et à l'ouverture scientifique substantiels. L'équipe pédagogique est très attentive à la formation théorique et au suivi des étudiants. Toutefois, conçue comme une licence « suspendue », elle ne pourra se pérenniser sous cette forme. Une réflexion pourrait éventuellement être engagée sur la manière de l'intégrer dans la mention Droit, dont elle pourrait par exemple devenir un parcours. Sur le fond, cette formation gagnerait à voir sa dimension professionnalisante renforcée par l'augmentation du nombre d'intervenants professionnels et du volume horaire qui leur est actuellement alloué. L'abandon et/ou l'échec demeure relativement important et, de ce point de vue, les précédentes recommandations de l'AERES, pourtant identifiées dans le dossier, ne semblent pas avoir été intégrées. L'emploi d'outils numériques pourrait être développé (MOOC).

Observations de l'établissement



Licence

Mention : *Droit canonique*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN
Président

Strasbourg, le 7/06/2017

Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95
www.unistra.fr